

BALYO

Société anonyme au capital de 2.290.783,04 euros
Siège social : 3 rue Paul Mazy, 94200 Ivry-sur-Seine
483 563 029 RCS Créteil

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant les attributions gratuites d'actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons que votre assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2018, aux termes de sa 20^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de trente-huit mois, à procéder, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite d'un montant maximum de 4,5% du capital social de la Société à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

➤ **Plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au sein de la Société au 31 décembre 2019**

Le tableau ci-dessous présente les plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au sein de la Société au 31 décembre 2019 :

	AGA #2	AGA #3	AGA #4
Date de l'assemblée :	24/04/2017	24/05/2018	24/05/2018
Date du Conseil d'administration :	28/12/2017	27/06/2018	08/01/2019
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont :	133 500	209 298	333 857
<i>Mandataires sociaux</i>			
- Fabien Bardinnet	-	20 675	34 458
- Pascal Rialland	-	9 793	35 644
Date d'acquisition des actions :	Sous condition de performance et de présence : 50 % au 28/12/2018 25 % au 28/12/2019 25 % au 28/12/2020	Sous condition de performance et de présence : 50 % au 27/06/2020 25 % au 27/06/2021 25 % au 27/06/2022	Sous condition de performance et de présence : 100 % au 08/01/2020
Date de fin de période de conservation :	28/12/2019	-	08/01/2020

Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2019 :	96 750	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques :	6 750	13 500	34 081
Actions attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2019 :	30 000	195 798	299 767

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 mars 2020, a constaté l'attribution définitive, le 28 décembre 2019, d'actions gratuites au titre du plan d'intéressement 2017 en AGA#2 au titre de la tranche 2, soit 30 000 actions d'une valeur nominale de 0,08 € chacune, le solde des AGA au titre de cette même tranche étant devenu caduc du fait du départ de leurs attributaires.

Par ailleurs le Conseil d'administration, a constaté lors de cette réunion la caducité des plans d'AGA #3 et #4 du fait de la non atteinte des critères de performance au titre de l'exercice 2019.

➤ **Attributions gratuites d'actions par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2018 pour décider la mise en place du plan d'attribution suivant :

- Plan d'attribution gratuite d'actions n°4 décidé par le Conseil d'administration du 8 janvier 2019 selon les modalités suivantes :

Nombre total d'actions gratuites : 333 857 actions

Bénéficiaire des actions gratuites :

- Le groupe Managers dans le cadre de la STI 2018 ;
- Le Directeur Général dans le cadre d'une rémunération exceptionnelle pour 2019 au titre de l'accord Amazon ;
- Deux salariés dans le cadre de leur arrivée chez Balyo.

Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution. Les actions ne devaient être définitivement acquises qu'à compter du 8 janvier 2020 sous réserve du respect des conditions présentées ci-après.

Condition d'acquisition : pour pouvoir prétendre, au terme de la période d'acquisition, à l'attribution définitive des actions, le bénéficiaire doit être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail à durée indéterminée en cours de validité (pas d'acquisition possible pendant le préavis) au sein de BALYO SA ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du code du commerce, au jour de l'attribution définitive et conditionnée à des conditions de performance économique.

Condition de performance économique : réalisation d'un certain montant de chiffre d'affaires au 31 décembre 2019.

Période de conservation : 1 an à compter de l'acquisition.

Par ailleurs, les mandataires sociaux bénéficiant d'actions gratuites devront conserver pendant toute la durée de leurs fonctions de mandataires de la Société ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, un quart au moins de leurs actions acquises dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Ce plan d'actions gratuites a été soumis au Comité des Nominations et des Rémunérations qui a émis un avis favorable.

Nous vous précisons qu'à la date d'attribution, soit le 8 janvier 2019, l'action BALYO cotait à la clôture du marché à 3,01 euros, soit une valeur totale d'actions attribuées gratuitement de 1 004 909,57 euros pour les 333 857 actions.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 mars 2020, a constaté la caducité du plan d'AGA #4 du fait de la non atteinte des critères de performance au titre de l'exercice 2019.

- **Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce :**

Mandataire social concerné	Nombre d'actions	Valeur
Fabien Bardinet	34 458	3,01 euros (prix de l'action à la date d'attribution)
Pascal Rialland	35 644	3,01 euros (prix de l'action à la date d'attribution)

- **Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercées par lesdits mandataires au sein desdites sociétés contrôlées en 2019 :**

Néant.

- **Nombre d'actions attribuées au titre de l'exercice 2019 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :**

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	204.264	3,01 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	8 janvier 2019

- **Attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 par la Société et les sociétés mentionnées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce aux différentes catégories de salariés bénéficiaires :**

Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeurs	Nombre de bénéficiaires salariés	Répartition des actions entre catégorie de bénéficiaires
179.307	3,01 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	7	Cadres supérieurs
154.550	3,01 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	18	Cadres

Le Conseil d'administration